

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CL1415

présenté par

Mme Youssouffa et M. Morel-À-L'Huissier

-----

### ARTICLE 26

Après l'alinéa 11, insérer les deux alinéas suivants :

« 2° *bis* Après le 6° de l'article L. 441-7, il est inséré un 6° *bis* ainsi rédigé :

« 6° *bis* Dans le Département de Mayotte, la liste des métiers et des zones géographiques mentionnés au premier alinéa de l'article L. 414-13 est établie par l'autorité administrative après consultation des organisations syndicales représentatives d'employeurs et de salariés et après consultation des collectivités territoriales de Mayotte ; » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que soit consulté les collectivités territoriales de Mayotte pour définir les métiers en tension à Mayotte.